FNAAS INFOS

JUIN 2025

" LE MOT DE LA PRESIDENTE:

Grâce à vous, la FNAAS continue ses missions de promotion et de valorisation de notre profession. Plus que jamais notre métier à sa lace au sein du système de santé. Une réelle profession avec des compétences et des responsabilités de plus en plus reconnues.

Mobilisons nous, car sans nous le système de santé ne peut exister et ....

continuons ensemble.

S.CROZAT (Présidente FNAAS)

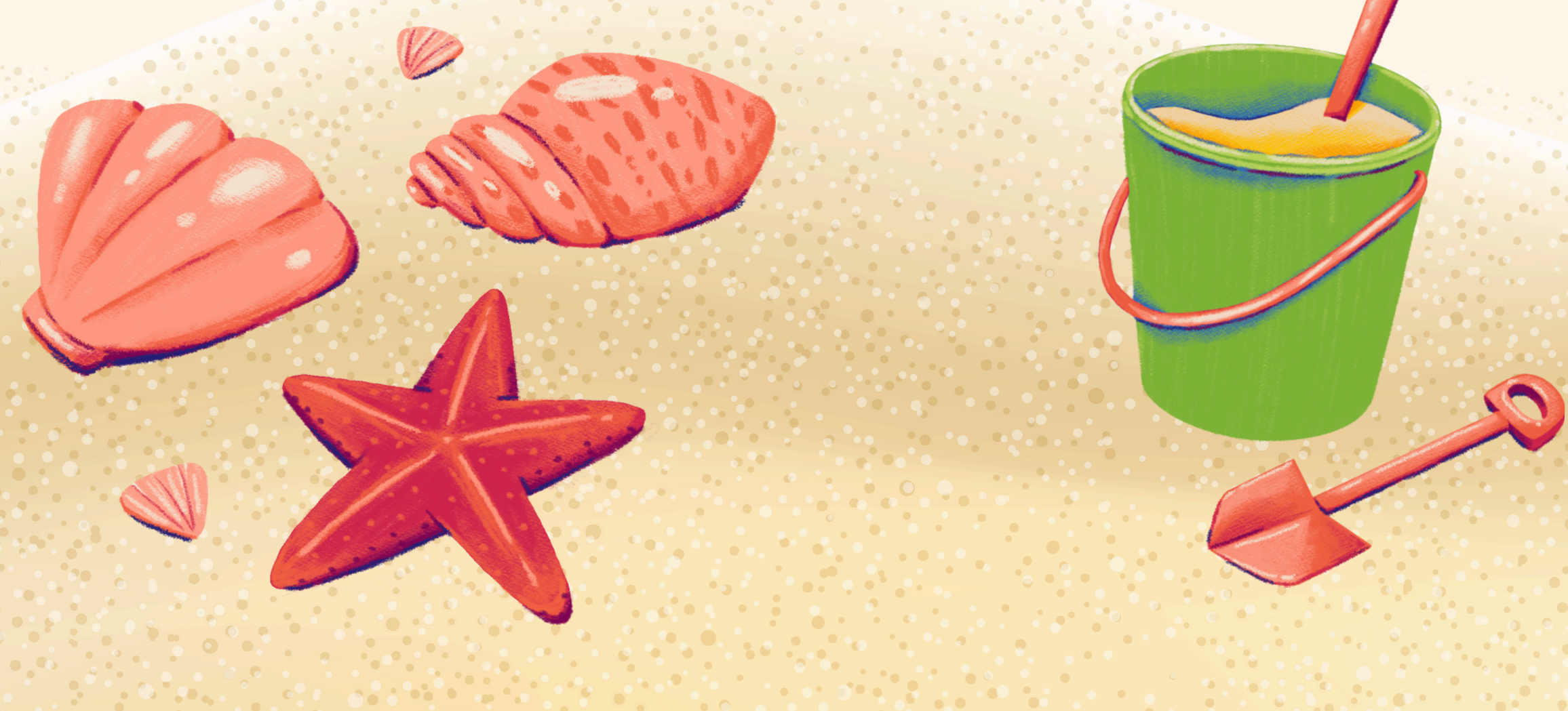

l'actu

fnaas
Fédération nationale des associations d'aides soignants

MARS

- Rencontre avec le groupe ARCHIMED sur Bordeaux
- Séance film " on ira " à l' Assemblée Nationale
- interview pour la revue l'infirmière
- Elaboration du site internet
- définition des axes de partenariat avec Hospimeda
- Participation à la journée soignate de NICEO à Bordeaux

AVRIL

- Assemblée Générale de la FNAAS et du CNP
- Finalisation du partenariat avec ARCHIMED et GAZOULY
- Participation aux séances de la DGOS
- Participation au webinaire proposé par SKEZI sur la qualité de vie des soignants
- Soutien au film " sauve qui peut"

MAI

- PREMIER ATELIER avec GAZOUYI sur le métier d'aide-soignant
- Rencontre avec ARCHIMMED
- participation au webinaire SKEZI
- Réunion de Bureau
- Travail en commun avec CNI sur la santé des soignants et les difficultés de reconversion des aides-soignants présentant un problème de santé

JUIN

- Sortie du film " Sauve qui peut" à l'Assemblée Nationale
- Participation au congrès de PHOSPHORIA à Strasbourg sur " le Bien vieillir"
- Stand au journée de rencontre Aides-soignantes de LYON
- Stand aux 9 ieme assises du "pien vieillir" à Strasbourg

CNPAS
CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL AIDE-SOIGNANT

AVRIL

- Assemblée Générale de la FNAAS et du CNP

MAI

- Constitution du nouveau Bureau
- Participation au congrès du GERACFAS
- Participation au congrès de PHOSPHORIA à Strasbourg sur " le Bien vieillir"
- Stand au journée de rencontre Aides-soignantes de LYON

l'actu des assos

AVRIL MAI JUIN

Vie associative : Réunions régulières du bureau (présentiel/visio) et actualisation des répertoires (partenaires, IFAS, lycées, établissements de santé des 4 départements).

Actions de terrain : Interventions dans les lycées Saint-Jacques de Compostelle, Le Dolmen et à l'IFAS de Thouars pour présenter l'ADASPC, la FNAAS et le CNPAS. Un quiz a été mis en place pour évaluer l'impact des interventions.

Rencontres & projets : Rencontre avec le directeur de l'EHPAD La Rose d'Aliénor ; un projet de collaboration est en cours. AG de l'ADASPC le 03 juin. Participation aux AG de la FNAAS et du CNPAS.

Engagements nationaux : Acceptation d'un poste de secrétaire adjointe à la FNAAS. Interview pour la revue L'infirmière au sujet de la formation complémentaire des aides-soignants diplômés avant 2021.

ADASPC
ASSO POITOU-CHARENTES

MAI

- Assemblée générale
- Rencontre Lycée Pasteur de Dole les élèves de 1ère ASSP pour présenter le métier.
- Evaluation des terminales bac ASSP Lycée Pasteur de dôle

ASSO JURA

MAI

- Organisation du café soignant sur le CH-Libourne

ASSO AQUITAINE

MAI

- une rencontre avec les élèves de l'école IFAS de St Malo

ASSO BRETAGNE morbihan 56

iStock-andresr

30/04/2025

ACTUALISATION DES COMPÉTENCES AIDE-SOIGNANTES : UNE JUSTE RECONNAISSANCE

La formation au diplôme d'État d'aide-soignante a fait l'objet d'une réingénierie en 2021 en passant de 9 à 12 mois. Un arrêté relatif à la formation d'actualisation des compétences des aides-soignantes diplômées avant cette réingénierie a été publié le 26 février. Qu'en pensent les principales intéressées ? Témoignages.

« ***La plupart des gestes***(1) ***abordés par le nouveau référentiel sont déjà pratiqués par les aides-soignantes*** *sans que cela soit très légal. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils y figurent désormais. Pour moi, cet arrêté (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051270857) s'inscrit dans la continuité de la réingénierie de 2021. C'est une formalisation plus qu'autre chose*, pointe **Stéphanie Crozat**, présidente de la Fédération nationale des associations d'aides-soignants (FNAAS). ***Il s'agit d'une juste reconnaissance de ce qui se pratiquait sur le terrain depuis des années. Cela n'a pas d'incidence réelle sur le travail des aides-soignantes à l'heure actuelle. »***
Dans ce contexte, elle ne voit pas l'intérêt d'inciter les aides-soignantes diplômées avant 2021 à se former de manière obligatoire à ces gestes. Elle y voit toutefois **un avantage pour les aides-soignantes qui se sentiraient en difficulté et qui souhaiteraient être plus au clair lors d'un changement de service**.

QUELLE DIFFUSION DE L'INFORMATION ?

Concernant l'arrêté, Stéphanie Crozat suppose que les professionnels qui se tiennent au courant de l'actualité des aides-soignantes sont au courant puisqu'il a été diffusé dans les médias. La FNAAS a également diffusé l'information auprès de tous ses adhérents en leur précisant le contenu et les modalités de formation. *« Mais l'ensemble des aides-soignantes ne le sont certainement pas »,* souligne-t-elle.
Fabienne Lahcene, présidente de l'*Association des aides-soignantes du Poitou-Charentes* (ADASPC), actuellement en poste dans un service de gériatrie, abonde dans ce sens : *« J'ai entendu parler de cet arrêté dans le cadre de l'association.* ***J'en ai discuté avec des aides-soignantes et elles n'étaient pas au courant.*** »

VALIDATION DES GESTES EN INTERNE

Selon cette professionnelle, ces gestes pourraient être validés en interne par les infirmières. C'est également l'avis de ses collègues : *« Nous avons, pour la plupart, travaillé en zone de Covid et faisions beaucoup plus que cela. »*
Elle considère cependant que c'est une bonne chose d'avoir intégré ces gestes dans le nouveau référentiel : *« Maintenant il faudrait que celles qui sortent de l'école nous forment, que nos infirmières nous forment. Je pense que cela ferait économiser énormément d'argent et de temps aux établissements de santé. »*

ÉVOLUTION DU CHAMP DE COMPÉTENCES

Le champ de compétences des infirmières ayant évolué, celui des aides-soignantes a évolué dans la foulée.
Fabienne Lahcene : « ***Nous avons récupéré des actes que nous faisions depuis longtemps et qui peuvent soulager les infirmières. C'est plutôt valorisant pour nous. Surtout que les infirmières ont maintenant de nouvelles compétences. Cela leur permet de libérer énormément de temps***. »
C'est également l'avis de **Christine Forêt**, responsable de la communication de la FNAAS et présidente de

l'Association du Jura. Aide-soignante, elle travaille actuellement en intérim après une carrière en fonction publique : *« La profession infirmière vit également de grands changements. C'est une bonne chose que cela avance aussi pour nous aides-soignantes. Pouvoir être les meilleures professionnelles possibles est très important pour nous. »*

UN ACTE VOLONTARISTE

Christine Forêt voit cet arrêté comme une belle avancée à condition que les aides-soignantes aient le choix ou non de se former. *« **Cette mise à niveau de 3 jours n'est pas obligatoire,** **note Franck Cohen**, cadre supérieur de santé et coordonnateur pédagogique territorial des IFAS du GHT d'Armor. *L'arrêté insiste sur le fait que ce doit être un acte volontariste. Néanmoins, les établissements sont responsables de la formation de leurs agents et donc de leur niveau de compétences. »* La validation de la formation est laissée à la charge des IFAS et ceci constitue, pour Franck Cohen, une forme de reconnaissance pour les organismes de formation. **ATTESTATION DE SUIVI**

L'attestation d'acquisition des compétences est délivrée si les évaluations des 3 modules inclus dans l'arrêté sont validés. En cas d'absence de validation, l'aide-soignante se verra remettre une attestation de suivi, sans impact sur le fait de pouvoir retourner dans son service et de réaliser les gestes en question.

« Bon nombre d'IFAS vont mettre en œuvre cette formation mais la porte n'est pas fermée à d'autres organismes », spécifie Franck Cohen. Ces 3 jours s'inscrivent dans le cadre d'une formation continue et, par conséquent, d'un financement par les OPCO Santé, l'ANFH ou encore France Travail.

« Cet arrêté, avec toutes les imperfections qu'il présente, met un accent très fort sur la pertinence de l'analyse, la pertinence des mesures, le repérage, l'analyse de la qualité, détaille-t-il. ***Il met véritablement en valeur une compétence première des aides-soignantes : le raisonnement clinique et la contribution au raisonnement clinique interprofessionnel.*** *C'est un texte qui élargit les perspectives de collaboration avec les infirmières. »* **Élise Kuntzelmann** (1) Les soins en question : renouvellement de poche et de support sur colostomie cicatrisée ; pose de suppositoire
d'aide à l'élimination ; masque respiratoire en situation chronique ; pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique hormis tout dispositif d'insufflation et d'exsufflation ; montage et entretien du matériel et réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire ; changement de lunettes à oxygène courbes avec tubulure sans intervention sur le débitmètre ; recueil de la saturation en oxygène ; surveillance du poids et de l'IMC ; surveillance des mensurations ; lavage oculaire et instillation de collyre ; mesure de la glycémie capillaire par captation ou par lecture transdermique et recueil aseptique d'urine lors de situations d'urgence et l'expulsion du recueil sur la sonde urinaire.

https://www.espaceinfirmier.fr/actualites/actualisation-des-competences-aide-soignante-une-juste-reconnaissance.html

l'actu

basta! Don

Grand format

Cinq ans après le Covid : infirmières et aides-soignantes toujours déconsidérées

Aides-soignantes et infirmières ont été essentielles lors de la pandémie de Covid. Cinq ans plus tard, elles se remémorent cette période, entre désillusions et sursauts d'espoirs qui permettent de « recommencer à rêver ».

par Rozenn Le Carboulec

19 mars 2025 à 09h30

9 min.

Au printemps 2020. *©Anne Paq*

basta! Don

Claire a découvert la profession d'infirmière en plein confinement. Réquisitionnée alors qu'elle n'était pas encore diplômée, elle a eu en plus à sa charge deux étudiantes de deuxième année. « *J'ai clairement été livrée à moi-même* », estime-t-elle à propos d'une crise sanitaire qu'elle n'est pas prête d'oublier. À l'instar de bon nombre de ses collègues. « *Je pense que cette période a été un gros traumatisme pour beaucoup de soignant·es* », résume Stéphanie Crozat, présidente de la Fédération nationale des associations d'aides-soignants (Fnaas).

« On était les infréquentables »

Stress démultiplié, manque de personnel comme de matériel approprié… à l'époque, les soignant·es avancent « *à l'aveugle* » face à un virus inconnu. « *On a eu des masques périmés, voire moisis. Puis à un moment donné, il y a eu une rupture de de blouses et de surblouses, donc des associations nous en fabriquaient* », se remémore Stéphanie Crozat, également aide-soignante en

médecine interne et néphrologie au centre hospitalier de Libourne, en Gironde.

Claire, infirmière

Claire a été mobilisée par l'hôpital pendant le confinement, avant même d'obtenir son diplôme. « *Je ne me vois pas être encore infirmière à 40 ans, ne serait-ce que pour la charge mentale* », dit-elle aujourd'hui.

Mathilde, qui était infirmière en Ehpad près de Lille, se rappelle avoir au début fait « *avec les moyens du bord* » : « *Il y avait des jours où on n'avait pas de blouses, donc la seule solution était de mettre des sacs-poubelle.* » À ce climat « *très angoissant* » s'ajoute un isolement pesant, qui contraste avec la reconnaissance sociale qui semble émerger. « *Le soir on nous applaudissait, mais en réalité on nous rejetait jusqu'au sein de nos familles, parce qu'on risquait de ramener le virus à la maison* », se souvient la présidente de la Fnaas. Qui ajoute : « *Au quotidien, on était les infréquentables.* »

Même amertume chez Caroline, alors aide-soignante en Ehpad : « *On était des "héroïnes", mais du jour au lendemain il a fallu se vacciner, sinon c'était nous qui allions tuer les gens.* » La vaccination obligatoire pour les personnes travaillant dans les secteurs sanitaire et médico-social reste encore en travers de la gorge des concerné·es : les réfractaires risquaient une suspension sans salaire, selon la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire.

Et gare à celles et ceux qui tombaient malades : « *Moi j'ai eu le Covid en décembre 2020, on me disait presque que c'était de ma faute* », se rappelle Christine Forêt, qui travaillait dans un service conventionnel de chirurgie. Sans parler de Claire, qui a attrapé le virus à peine propulsée dans la vie professionnelle : « *Ma famille l'a eu dans la foulée et ma mère a été hospitalisée donc ça a été très dur à gérer.* » Et tant pis si les

symptômes étaient sévères : « *On nous demandait de tout de même venir travailler.* »

« C'est après que c'est devenu un enfer »

Pour plusieurs soignantes, à l'image de Caroline, la période du Covid n'a toutefois « *pas été que négative* » : « *Au niveau professionnel, je suis tombée sur des gens avec qui j'avais peu d'affinités, et, au final, on a travaillé ensemble en ayant conscience des risques et ça nous a uni·es* », décrit-elle. Amélie, qui était infirmière en hôpital psychiatrique, porte également un regard « bienveillant » sur ce moment.

Réquisitionnée en renfort d'un service hospitalier de psychiatrie, elle allait exceptionnellement voir les patients à domicile. « *Ça a permis de créer des liens beaucoup plus profonds* », confie-t-elle. Contrairement à d'autres soignantes, Amélie parle ainsi de cette période « *comme d'une bulle d'oxygène* ». Avant d'ajouter : « *C'est*

basta! Don

après que c'est devenu un enfer. »

Stéphanie, aide-soignante

« *Cette période a été un gros traumatisme pour beaucoup de soignants* », résume Stéphanie Crozat, présidente de la Fédération nationale des associations d'aides-soignants.

Il y a d'abord eu plusieurs déceptions. « *On*

nous a refusé la maladie professionnelle. On m'a enlevé 600 euros sur ma prime de fin d'année parce que j'avais été arrêtée 15 jours pour le Covid, c'est un peu dur à avaler ! On travaille en horaires décalés, de nuit, les jours fériés et dimanches, et on n'est pas du tout considérées », déplore Christine Forêt.

En avril 2020, le gouvernement annonce une prime de 500 à 1500 euros pour les soignant·es des départements les plus touchés par l'épidémie. Mais celle-ci ne compte pas pour le calcul de la retraite. Caroline, aide-soignante près de Lyon, commente : *« Mon salaire est aujourd'hui de 1750 euros net par mois. Mais si on enlève toutes les primes, je suis payée moins qu'au Smic. »* Le travail de nuit, les jours fériés et les dimanches, sont aussi rémunérés sur ce mode, dénonce Christine Forêt : *« Donc on n'a pas une retraite qui correspond au travail que l'on fait. Et les réveillons du Nouvel An qu'on n'a pas passé avec notre famille, les repas ratés avec nos enfants… ? Envolés ! »*

basta! Don

Chez les indés

GRATUIT, CHAQUE VENDREDI

La revue de presse du journalisme engagé : une sélection d'enquêtes, de récits, et d'alternatives parues dans la presse indépendante, directement dans votre boîte mail.

Entrez votre adresse email…

Je m'inscris !

En m'inscrivant j'accepte la politique de confidentialité et les conditions générales d'utilisation de *Basta!*

« Ils sont en train de tout foutre en l'air »

Depuis 2020, le métier d'aide-soignante, occupé à 90 % par des femmes, a tout de même connu quelques avancées, avec la « réingénierie » du diplôme en juin 2021, faisant passer la durée de formation de 10 à 12 mois, et s'accompagnant d'une revalorisation de la profession. *« Il y a cinq*

ans, le salaire de débutant était à 1400 euros brut, maintenant il est à 1600 », décrit Christine Forêt, qui ajoute : *« Mais cela ne suffit pas. »*

Alors que le nombre d'aides-soignantes avait augmenté de 7,6 % entre 2013 et 2020, celui-ci a reculé de 1,1% en 2021, d'après la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé (Drees). Comme beaucoup de ses collègues, Christine Forêt dit avoir vu ses conditions de travail régresser au fil des années.

« On est pourtant une profession ancienne, essentielle à la vie de l'hôpital, mais ils sont en train de tout foutre en l'air », lance-t-elle. Aide-soignante dans le public depuis 30 ans, elle a fait le choix de l'intérim il y a trois ans. *« Au moins, on choisit où on va, nos horaires, notre planning, et on n'a pas autant la pression que quand on est dans un service »*, confie-t-elle.

Faisant état d'une désertion générale, elle a constaté que de nombreuses aides-

basta! Don

soignantes préféraient désormais travailler en CDD. Un choix par défaut, tandis que celles-ci ne peuvent à ce jour pas exercer en libéral. *« Il faut obligatoirement une infirmière qui chapeaute*, explique Nadège, depuis plus de 23 ans dans la fonction publique hospitalière. *Quand on veut faire autre chose, c'est très compliqué. Il n'y a pas d'équivalences. Donc les vieilles aides-soignantes comme moi restent beaucoup dans les services, quitte à être cassées, physiquement comme psychologiquement. »*

Amélie, infirmière

Pour Amélie, qui travaillait en hôpital psychiatrique, c'est après le confinement *« que c'est devenu un enfer »*. Elle est

désormais infirmière intérimaire en Suisse, où ses conditions de travail sont contrastées, mais perçoit au moins un salaire qui *« permet de recommencer à vivre et à rêver »*.

Nadège a vu l'ensemble des services dans lesquels elle est passée se dégrader depuis la crise du Covid. Exerçant à l'époque dans un Ehpad public rattaché à un hôpital, ses collègues et elle étaient cinq pour 180 patients. Elles sont encore moins aujourd'hui. Désormais affiliée à un service de médecine de gériatrie et en mi-temps thérapeutique après être tombée gravement malade, Nadège ne bénéficie plus de la prime Ségur.

Dans son service, *« où ils ont beaucoup de mal à recruter, ils font appel à des soignants assimilés, en faisant passer des diplômes à des auxiliaires de vie »*, décrit-elle. Or *« c'est là qu'il y a dérives de maltraitance »*, alerte-t-elle. Comme ses collègues, Nadège dépeint un travail à la chaîne : *« Quand on arrive dans une chambre le matin, on y passe 20 minutes. Le petit déjeuner arrive, on discute cinq minutes, puis l'infirmière vient cinq minutes déposer des médicaments, et après vous n'avez plus aucun passage. »*

basta! Don

Des infirmières qui désertent la fonction publique

Lorsqu'elle était à temps plein, Nadège avait treize toilettes à faire dans la matinée. Une tâche à laquelle elle se refuse aujourd'hui : *« Ça demande beaucoup de temps, de patience, de négociation, et de force physique, aussi. On est souvent en conflit parce qu'on rentre dans l'intimité… Je n'ai plus la patience pour ça. »* Ayant par conséquent *« toujours l'impression d'être maltraitante »*, et estimant ne plus pouvoir faire son métier *« dans la joie »*, Nadège songe à se reconvertir. Mais pour faire quoi ? *« Je sais qu'il faut que je change de métier. Mais je suis une femme célibataire avec un enfant de neuf ans, donc je ne peux pas faire n'importe quoi. Peut-être secrétaire médicale… »*

Chez les infirmières interrogées – à 87 % des femmes chez les salariées et 82 % en libéral –, un fort besoin de changement ressort également. Passer en libéral attire de plus en plus d'infirmières, épuisées par la fonction publique. Pour freiner les départs, l'Assistance

publique-hôpitaux de Paris (AP-HP), qui emploie 74,5 % de femmes, a embauché 1150 infirmières ces deux dernières années, selon son directeur général.

L'établissement a également annoncé en décembre 2024 le déploiement d'un « plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes », prévoyant notamment une analyse des écarts de rémunération sur l'ensemble des métiers. Mais cela sera-t-il suffisant pour freiner l'hémorragie ?

Un salaire doublé en Suisse

À l'époque infirmière titulaire dans un hôpital psychiatrique, Amélie a quant à elle vécu la crise sanitaire « *comme un besoin de reprendre les rênes* » de sa vie. « *On avait de moins en moins de temps à accorder aux patients, dans une ambiance de plus en plus morose* », met-elle en avant. Amélie a alors changé de service, pour de l'hospitalisation en soins sous contraintes. « *Quand je suis arrivée, début 2021, il n'y avait plus de médecins, c'était un défilé d'intérimaires*

basta!
Don

depuis le Covid. Au bout d'un an et demi, on nous a fermé les 20 lits, car il n'y avait plus de budget de l'agence régionale de santé. Je me suis sentie trahie par la fermeture de ce service qui tournait bien, avec une cohésion d'équipe », décrit-elle. À l'échelle nationale, ce sont plus de 43 500 lits d'hospitalisation complète qui ont été fermés depuis 2013, selon la Dress.

Alors qu'Amélie avait rejoint un « *pool* » de remplaçant·es dans son hôpital précédent, des collègues lui ont parlé de la Suisse. « *Ils ont vu que je n'étais plus moi-même. Avec du recul, je pense que j'étais en dépression* », confie-t-elle. L'idée fait vite son chemin : « *En quatre mois, j'ai décidé de partir vivre en Haute-Savoie.* » Depuis janvier 2024, elle est infirmière intérimaire en Suisse, où ses conditions de travail sont contrastées.

« *Ce n'est pas du tout l'eldorado attendu. Certes, on a moins de patient·es à prendre en charge, mais en termes organisationnels et niveau management, c'est catastrophique. Là-bas on ne parle pas de patient·es, mais de client·es. L'aspect budgétaire est au centre*

de la prise en charge », met-elle en lumière. Amélie gagne en revanche bien plus qu'en France : entre 4500 et 5500 euros net pour du 80 à 100 %, contre 2200 euros en moyenne avant. Elle ne regrette pas du tout sa décision : « *Avec ce salaire, ça permet de recommencer à vivre et à rêver…* »

De nouvelles missions sans plus de rémunération

Diplômée en tant qu'infirmière en juillet 2020, Claire a depuis travaillé dans à peu près tous les services imaginables, avant d'opter pour un foyer de l'enfance. Après seulement cinq ans de métier, elle est presque désabusée. « *Quand j'étais étudiante, c'était déjà compliqué, mais j'ai l'impression que le côté relationnel et humain disparaît encore plus aujourd'hui. Il faut faire le maximum de chiffres, et des soins à la chaîne* », critique-t-elle.

Déplorant « *un niveau de responsabilités énorme après seulement trois ans d'études* », Claire pense déjà à l'après. « *Je ne me vois pas être encore infirmière à 40 ans, ne serait-ce que pour la charge mentale* », livre-t-elle. Un constat qui ne risque pas de s'arranger, alors que l'Assemblée nationale vient d'adopter à l'unanimité une proposition de loi visant à donner de nouvelles missions aux infirmier·es.

Sans pour l'instant, prévoir de rémunération supplémentaire. Entre mars 2020 et avril 2022, le personnel soignant avait permis à 655 000 personnes hospitalisées à cause du Covid de survivre au virus et de rentrer chez elles, en vie.

Cet article est gratuit mais…

…il ne coûte pas rien. Chacune de nos enquêtes ou reportages équivaut à plusieurs jours de travail. Pourtant, nous n'avons ni riche mécène ni publicité. Ce miracle est possible grâce au **soutien de 5000 personnes par an**. Vous aussi, soutenez un média radicalement indépendant et porteur de nouvelles voix.

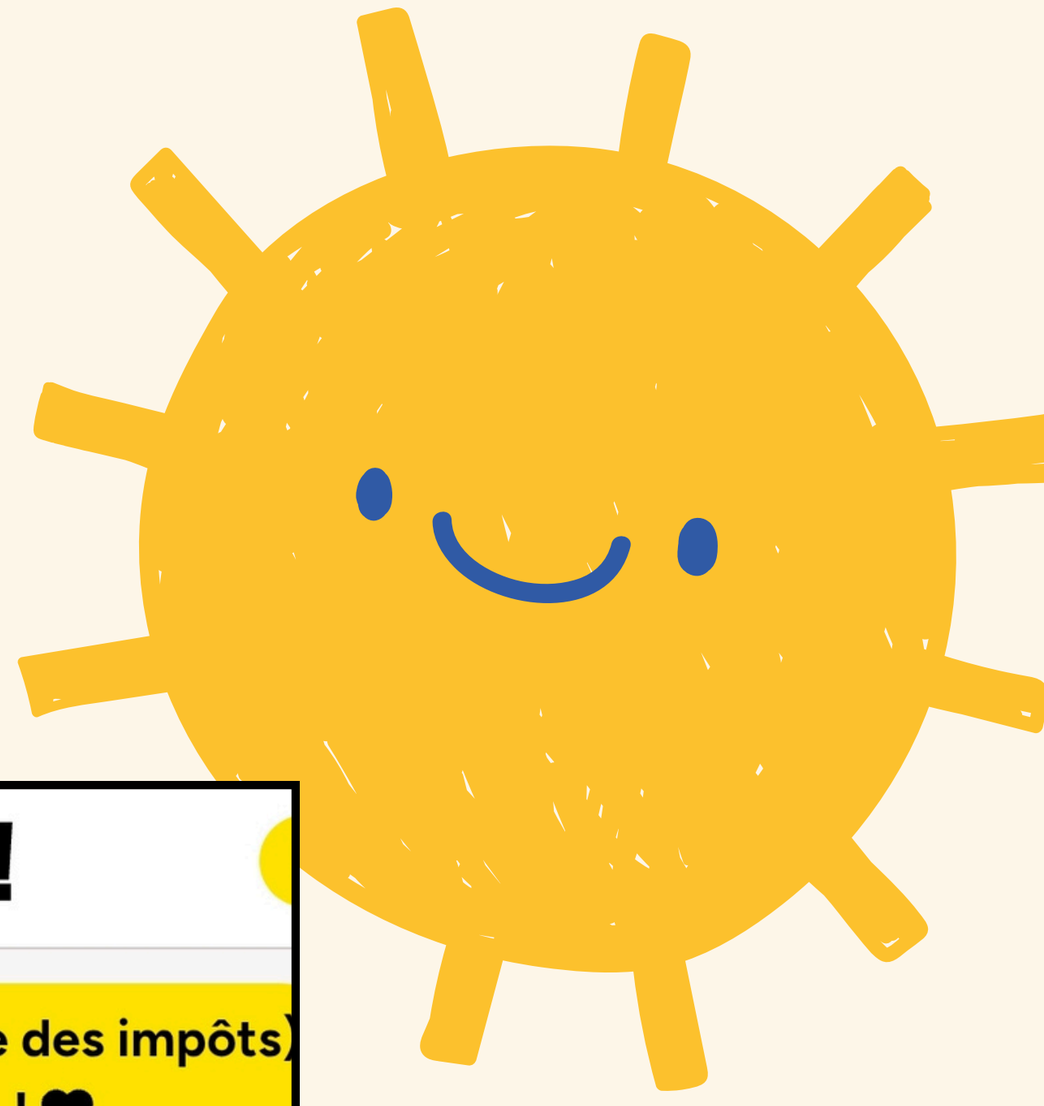

basta!

Faites un don (déductible des impôts)
dès maintenant !

Rozenn Le Carboulec

Journaliste indépendante après être passée par L'Obs e
rédaction en chef de Têtu, je collabore à plusieurs médi
Basta! et Mediapart.

Spécialiste des questions de genre et de discriminations
créé le podcast Quouïr pour Nouvelles écoutes et ai lan
Gendercover, une newsletter de veille et d'analyses sur
discriminations et les mouvements « anti-genre ». En 20
paru mon premier livre, Les Humilié·es, aux éditions des
Equateurs.

(crédit photo : Audrey Dufer)

Mots-clés : Reportages - Santé - HopitalPublic - Services publics - Conditions de travail

https://basta.media/cinq-ans-apres-le-covid-infirmieres-et-aides-soignantes-toujours-deconsiderees

Editorialink BY REWORLD MEDIA

France Travail

Allison Peters
prendresoin.fr

À l'occasion du 28 mai, Journée internationale d'action pour la santé des femmes, France Travail a échangé avec Christine Foret. Aide-soignante à la retraite, elle exerce encore aujourd'hui en intérim après une longue carrière dans l'hôpital public. Également engagée, elle est chargée de communication à la FNAAS (Fédération Nationale des Associations d'Aides-Soignants), et présidente de l'association des aides-soignants du Jura. Avec nous, elle revient sur le rôle souvent méconnu, mais essentiel, des aides-soignants dans le parcours de soin des femmes.

Pourquoi avez-vous choisi le métier d'aide-soignante ?

Christine Foret : J'ai découvert le métier d'aide-soignante un peu par hasard. Un été, j'ai travaillé dans un hôpital et j'ai aimé ça. Ce lien avec les gens, le fait d'être utile. Alors j'ai poursuivi ma formation dans cette voie, et j'ai exercé dans plusieurs services, de jour comme de nuit, toujours à l'hôpital public.

Y a-t-il des situations où vous êtes spécifiquement amenée à prendre en charge des femmes ?

C.F. : Il y a des services où l'on ne rencontre que des femmes, comme la maternité. Ailleurs, certaines préfèrent être soignées par une femme, surtout les patientes âgées. Nous respectons ces souhaits autant que possible. Mais au fond, dans notre métier, nous ne faisons pas de différence. Nous prenons soin de la personne, qu'elle soit femme ou homme.

Pourquoi les aides-soignants sont-ils un maillon essentiel dans le parcours de soin des femmes ?

C.F. : Nous passons beaucoup de temps avec les patientes. Ce sont souvent dans les moments simples du quotidien – une toilette, un repas, une présence la nuit – que les femmes se confient. C'est là que l'on peut repérer un mal-être, une douleur, une inquiétude. Et alerter les médecins, les cadres, faire le lien.

La dimension d'écoute est donc très présente dans votre travail ?

C.F. : Oui, c'est fondamental. Lorsque nous annonçons un cancer du sein ou du côlon, les femmes sont parfois dévastées. Je me souviens d'une patiente à qui il avait fallu poser une poche. Elle se sentait dégradée dans son estime. Nous avons pris le temps, la nuit, de parler, de la rassurer. Et elle a fini par accepter, petit à petit. Elle est revenue nous remercier quelques mois plus tard.

Est-ce que vous constatez des freins dans la parole des femmes sur leur santé ?

C.F. : Certaines femmes n'osent pas dire ce qu'elles ressentent, surtout face à des médecins parfois peu à l'écoute. Heureusement, les choses changent. Les

jeunes générations de soignants, hommes comme femmes, sont plus empathiques. Les femmes sentent qu'elles peuvent exprimer ce qu'elles vivent, et cela change tout.

Comment contribuez-vous à faire respecter la dignité et les droits des femmes dans le soin ?

C.F. : En tant qu'aides-soignants, nous pouvons faire entendre la voix des patientes, notamment les plus vulnérables. Et puis à la FNAAS, nous portons ces sujets dans nos prises de parole, nos actions, nos engagements. Nous militons pour une meilleure reconnaissance du métier, mais aussi pour des soins plus justes.

Un mot pour conclure ?

C.F. : Longtemps, beaucoup de choses sont restées sous silence. Aujourd'hui, les femmes parlent davantage et nous prenons conscience de ce qu'elles vivent, des souffrances physiques, psychologiques, familiales. Et notre rôle, c'est d'être là, de les écouter, de les accompagner, avec bienveillance.

LE CNPAS

Zoom sur...

Le CNPAS pourquoi ?

- **Rassembler toutes les aides-soignants**
- **contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et l'accompagnement des personnes dans les actes de la vie quotidienne et de la vie sociale**
- **Promouvoir et faire évoluer le métier afin de pouvoir répondre aux besoins de la population en tenant compte des nouvelles technologies**
- **Promouvoir la formation initiale et la formation continue des aides-soignants tout au long de leur carrière professionnelle.**
- **Désigner à la demande de l'Etat, des représentants de la profession aide-soignant pour siéger dans les instances appelées à émettre des avis sur les sujets loés à l'exercice de la profession aide-soignant.**
- **D2signer des professionnels en tant qu'experts dans différents domaines liés à l'organisation et à l'exercice de la profession aide-soignant**

Les missions du CNPAS:

- **Le CNPAS est une association de loi 1901, crée le 16 août 2021 par plusieurs organisations représentant des aides-soignants, régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur conformément au décret numéro 2019-17 du 09 janvier 2019 et reconnue par la DGOS, le 31/08/2022.**
- **Il a pour but de réunir les compétences et les expertises, dans les limites de leur référentiel d'activités, concernant les secteurs sanitaires et médico-social.**

Le CNPAS contribue au DPC (Développement Professionnel Continu):

- **Propose des orientations pluriannuelles prioritaires**
- **Participe à l'élaboration et à l'évolution du document de traçabilité permettant à chaque professionnel d'acter les actions de formation réalisées dans le cadre de l'obligation Triennale.**
- **Collabore avec L'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu**
- **Nomme à la demande des hautes instances des aides-soignants experts pour participer à des groupes de travail sur des sujets importants en lien avec la profession.**
-

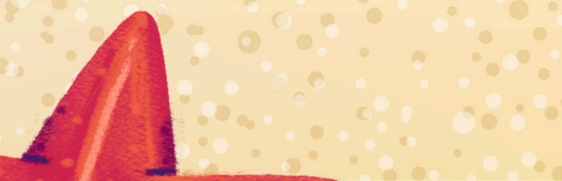

LA DGOS ET LE HCPP

Zoom sur...

DGOS : Direction Générale de l'Offre de Soins

La DGOS est une direction générale du ministère de la Santé français. Elle est responsable de l'élaboration, du pilotage et de l'évaluation de la politique de l'offre de soins, en fonction des objectifs et priorités de la politique de santé nationale. Elle pilote les politiques liées à l'exercice et aux conditions de travail de tous les professionnels de santé, au fonctionnement des structures (hôpitaux, cabinets, EHPAD, etc.), et à leur financement, tout en garantissant l'accès, la qualité, la sécurité, la continuité des soins et les droits des patients.

HCPP : Haut Conseil des Professions Paramédicales:

Le HCPP est une instance consultative créée en 2007, placée auprès du ministre de la Santé. Il réunit des représentants des syndicats et des employeurs des professions paramédicales. Sa mission principale est de rendre un avis sur tous les textes qui organisent les professions paramédicales, de promouvoir la réflexion interprofessionnelle sur leurs conditions d'exercice et l'évolution des métiers, et de participer à la diffusion des bonnes pratiques. Il peut aussi formuler des propositions de sa propre initiative au ministre.

Influence du HCPP sur les professions paramédicales:

Le Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP) exerce une influence principalement consultative et structurante sur les professions paramédicales :
Il rend un avis obligatoire au gouvernement sur tous les textes réglementaires qui concernent l'organisation, la formation, les diplômes, les conditions d'exercice et l'évolution des métiers paramédicaux. Ces avis peuvent conduire à des modifications concrètes des textes avant leur publication.

Il participe à la diffusion des recommandations de bonnes pratiques et à la promotion de l'évaluation des pratiques professionnelles, en coordination avec la Haute Autorité de Santé.

Il promeut la réflexion interprofessionnelle sur la coopération, la répartition des compétences, la formation et la place des professions paramédicales dans le système de santé.

Le HCPP peut aussi formuler des propositions de sa propre initiative au ministre de la Santé1.
Son avis, bien que consultatif, est souvent pris en compte : une part significative des amendements proposés par le HCPP est intégrée dans les textes définitifs, ce qui impacte directement la réglementation et l'évolution des métiers paramédicaux.

En résumé, le HCPP agit comme un relais entre les professionnels paramédicaux et les pouvoirs publics, contribuant à faire évoluer les pratiques, la formation et la reconnaissance des métiers paramédicaux en France.

Objectifs du HCPP:

- **Rendre un avis au gouvernement sur tous les textes réglementaires relatifs à l'exercice, la formation ou les diplômes des professions paramédicales.**

- **Promouvoir une réflexion interprofessionnelle sur les conditions d'exercice, l'évolution des métiers, la coopération et la répartition des compétences entre professionnels de santé.**

- **Participer, avec la Haute Autorité de Santé, à la diffusion des recommandations de bonnes pratiques et à la promotion de l'évaluation des pratiques professionnelles.**

- **Formuler des propositions au ministre de la Santé sur l'organisation et l'avenir des professions paramédicales.**

- **Offrir un lieu d'échange et de réflexion pluriprofessionnelle pour anticiper et accompagner les évolutions du système de santé**

- **Il participe, en coordination avec la Haute Autorité de Santé, à la diffusion des recommandations de bonnes pratiques et à la promotion de l'évaluation des pratiques professionnelles au sein des professions paramédicales.**

En résumé:

Le HCPP joue un rôle central en rendant des avis sur tous les textes réglementaires qui touchent à l'exercice, la formation, les diplômes et les compétences des professions paramédicales. Sa consultation est obligatoire pour toute réforme ayant un impact sur ces métiers.
Il promeut une réflexion interprofessionnelle, en réunissant des représentants de toutes les branches paramédicales, ce qui favorise la coopération et l'évolution des compétences au sein du système de santé.
Le HCPP participe à la diffusion des recommandations de bonnes pratiques et à la promotion de l'évaluation des pratiques professionnelles, en lien avec la Haute Autorité de Santé.
Il formule des propositions au ministre de la Santé pour anticiper et accompagner les évolutions des métiers, notamment lors de réformes majeures (réingénierie des formations, nouveaux actes, protocoles de coopération, etc.)13.
Enfin, il relaie les difficultés du terrain et les besoins d'évolution, permettant d'adapter la réglementation et la formation aux réalités professionnelles.

ce qu'il s'est passé

RETOURS SUR

LES RENCONTRES DES AIDES-SOIGNANTS

20 MARS – BORDEAUX

Une journée placée sous les principes « apprendre, partager, évoluer » et toujours sur la thématique 2025 de « L'accompagnement aide-soignant dans toutes ses dimensions ».

➡️ La journée a été inaugurée par Barbara Robert, Coordinatrice Générale des Soins du CHU de Bordeaux, qui a mis en valeur le rôle essentiel de l'aide-soignant dans le parcours de soins du patient et le développement des compétences techniques et relationnelles.

➡️ Thérèse Psiuk a ensuite décrit la notion d'accompagnement comme concept humaniste et a démontré à partir de cas concrets vécus sur le terrain l'importance du raisonnement clinique partagé pour personnaliser précisément les soins proposés aux patients

➡️ La question de la responsabilité partagée a été au centre du propos de Caroline Hussar en s'appuyant sur le référentiel d'activités de l'aide-soignant de 2021. Une notion primordiale qui s'exprime dans les pratiques soignantes.

➡️ Corinne Lanoye a abordé la QVCT sous l'angle d'une démarche combinant bien-être des salariés et performance de l'entreprise pour améliorer ensemble la façon de travailler. Travailler dans de bonnes conditions est essentiel aux soignants pour une prise en soin efficiente.

➡️ Le thème du travail en équipe a été présenté de façon originale par Stéphanie Laurent et Martina Mora du CHU de Bordeaux qui ont mis en lumière les différentes activités non médicamenteuses proposées aux résidents de l'EHPAD et aux familles pour maintenir une communication avec leurs proches : un travail dynamique de collaboration en équipe pluridisciplinaire !

➡️ Le rôle des instituts de formation est majeur dans l'accompagnement de l'élève aide-soignant. Julie Weis IFAS SYMPHONIE a mis l'accent sur la préparation en amont du stage clinique pour optimiser les apprentissages sur le terrain et diminuer le stress des élèves qui découvrent le milieu des soins. Stéphanie Crozat, CH de Libourne a montré de façon concrète l'intérêt et les limites du livret d'accueil dans un service de soins

➡️ Les métiers du paramédical sont en pleine mutation et les aides-soignants sont concernés. Cependant, le métier est peu mis en lumière avec, pour conséquence, une attractivité modérée. Brigitte Feuillebois nous a livré un « point d'actu » en présentiel : et cela bouge plus qu'il n'y paraît. Un arrêté est notamment attendu dans les prochaines semaines sur la formation complémentaire des aides-soignants diplômés avant 2021 et ses modalités.

BARBARA ROBERT COORDINATRICE GENERALE DES SOINS DU CHU DE BORDEAUX

➡️ **Pour finir la journée en beauté, quatre « success story» exposées par les aides-soignants et leurs équipes :**

- Magali Gontier, cadre de santé et Sarah Dardier, CHU de Toulouse, aide-soignante dans une unité d'orthopédie et de traumatologie du CHU de Toulouse, ont présenté les bienfaits de la créativité en secteur de chirurgie orthopédique et traumatologique. Des ateliers sont proposés et animés par l'équipe pluridisciplinaire pour une approche complémentaire à la prise en charge traditionnelle d'un secteur de chirurgie et pour permettre ainsi aux patients de se récréer et de vivre au mieux leur hospitalisation.
- Les belles assiettes sont nées ! Maria Pires-Bilber et Noémi Conrad, aides-soignantes et Julia Cherdo, aide-soignante au CHU de Bordeaux ont réfléchi ensemble avec les infirmiers, les diététiciens pour que le repas, en tant que soin, soit « un moment de plaisir » ! Les repas ont été adaptés avec une présentation appétissante et individualisée des plateaux.
- Julie Mouretou, aide-soignante en psychiatrie à la clinique les Horizons à Cambes et formatrice et Julie Weis, coordinatrice pédagogique en IFAS ont défendu le projet axé sur la prise en charge "globale" d'un patient en psychiatrie en collaboration avec le patient, le médecin psychiatre et les soignants favorisant ainsi un lien de confiance fort et bénéfique au patient.
- L'accès aux soins n'est plus un handicap ! C'est la proposition d'un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap avec des professionnels dédiés à cette mission et en collaboration avec tous les professionnels des services. L'accès aux soins est une priorité ! une initiative développée par Stéphanie Velazquez-Greaud, aide-soignante et référente handicap et Nathalie Lenne, infirmière en salle de réveil, toutes deux au CHD VENDEE

Ces succès story ont suscité beaucoup d'admiration et d'enthousiasme…

alors n'hésitez plus à mobiliser vos équipes et à les faire participer en les inscrivant aux appels à communications sur les prochaines dates 2025 :

« 12 juin à Lyon- 30 septembre à Avignon – 7 octobre à Metz et le 6 novembre à Lille »

www.niceoevent.com

ce qu'il s'est passé

Le vieillissement de la population est un enjeu sociétal majeur. Pour répondre aux défis de l'autonomie, du logement, de la santé et du bien-vieillir, la 9e édition des Assises Nationales du Bien Vieillir réunira à Strasbourg plus de 1 600 participants, acteurs publics et privés engagés dans la transition démographique.

Durant trois jours, experts, élus, professionnels du médico-social et représentants associatifs ont échangé autour des grandes thématiques du vieillissement : santé et prévention, habitat et cadre de vie, mobilités, transition numérique, emploi et attractivité des métiers du grand âge. Conférences, tables rondes et ateliers collaboratifs ont rythmé l'événement, avec des retours d'expériences et des solutions innovantes à l'échelle nationale et européenne.

" 👴🧑 En tant que secrétaire adjointe de la FNAAS, membre du CNPAS et présidente de l'ADASPC, j'ai eu la chance de représenter nos valeurs, d'accompagner Arlette secrétaire de la FNAAS et du CNPAS dans cette belle aventure... et de vivre un véritable temps fort humain et associatif.
✅ Au programme :
Des ateliers passionnants
Des communes engagées pour leurs aînés
Des témoignages forts et des rencontres marquantes
Des échanges enrichissants
Des associations formidables, unies par un même objectif : faire avancer la cause du bien vieillir
🌟 Deux journées inspirantes, motivantes et pleines d'espoir !
🎶 Vendredi matin, cap sur le Palais des Congrès pour clore cette belle expérience avant le retour vers Poitiers 🚆.
Et puis, au-delà des Assises, une conviction grandit :
✨ Être aide-soignant(e) et faire partie de la FNAAS et des associations qui nous rassemblent, c'est une vraie chance !
Ça veut dire voyager, échanger, construire ensemble... et donner du sens à notre engagement.
Tu veux en faire partie ?
👉 Rejoins nous ! On t'accueille avec plaisir, et on t'explique tout 💡
🧡"

Fabienne Lahcène

les partenaires

STAFFSANTÉ

Staffsanté est un site emploi destiné aux professionnels de la santé, et notamment aux aide-soignants (es). Plus de 50 000 offres sont disponibles pour vous permettre de trouver votre structure idéale. Des photos, vidéos et témoignages sont disponibles sur certaines offres afin de vous projeter au mieux dans votre futur poste. Staffsanté accompagne également les professionnels tout au long de leur carrière grâce à des interviews, fiches métiers, conseils, webinaires ou témoignages disponibles gratuitement sur le site

Archi med Carrières santé

Archimed - Carrières Santé est une agence d'emploi spécialisée dans la mise à disposition de personnel qualifié pour des missions d'intérim et de vacation dans le secteur de la santé. Grâce à notre large réseau de professionnels, nous accompagnons les professionnels de santé du paramédical et du médical tout au long de leur carrière professionnelle.

Un accompagnement de proximité
Nous assurons une intégration et un accompagnement de qualité des professionnels de santé, ainsi qu'un suivi personnalisé et continu tout au long de la mission. Nous plaçons le candidat avec sa singularité au cœur de notre démarche, en lui garantissant ainsi une écoute active des solutions sur mesures et coconstruites.
Une expertise pluridisciplinaire
Notre équipe est dédiée au secteur de la santé et du médico-social, offrant une expertise pointue et un réseau de candidats qualifiés. Nos consultants en gestion de carrières sont des experts en ressources humaines, assurant une approche humaine et bienveillante.
Notre objectif
Proposer des solutions flexibles et adaptées pour la gestion de vos besoins en personnel (intérimaires, vacataires, postes fixes), afin de garantir la continuité des soins.

Actuellement, nous intervenons sur les régions de Paris, Lyon , Nantes , Caen , Strasbourg, Dijon et Bordeaux.

Gazouyi

Les formations GAZOUYI sont spécialement conçues pour coller au référentiel de compétences de diplôme d'État:
CAP AEPE, Auxiliaire de Puériculture, Aide Soignant,..

Résultat, ces formations sont parfaites si vous souhaitez préparer un diplôme ou bien que vous êtes en VAE actuellement sur un de ces diplômes.

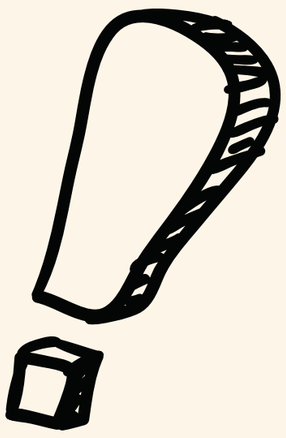

LA FNAAS A REALISE SON PREMIER ATELIER POUR FAIRE CONNAITRE LE METIER D'AIDE8- SOIGNANTS ET REPONDRE AUX QUESTIONS DES CANDIDATSA LA VAE

https://youtu.be/_gbH7ThBrms?si=6tRDrgaRyt9G9slB

NICEO Formation

NICEO EVENT est un organisme de formation et expert de l'évènement professionnel en SANTE
La formation professionnelle revêt de nombreux enjeux pour les professionnels mais aussi pour les établissements. Se former tout au long de sa carrière est aujourd'hui indispensable pour évoluer, progresser dans son métier et monter en compétences au service des patients. Former ses salariés, c'est contribuer à la réussite de son établissement et accompagner les équipes à s'adapter aux nombreuses et constantes évolutions de notre système de santé.

Impliqué dans de nombreux réseaux ou à l'initiative de nombreuses réunions d'experts, nous adaptons nos offres et nos organisations à l'actualité et aux besoins du terrain.
Une équipe, experte en formation et évènement professionnel, bénéficiant d'un réseau scientifique national et international, nous créons des formations en INTER ou EN INTRA mais aussi en format CONGRES.
Nous vous proposons des solutions certifiantes et innovantes, favorisant l'évolution des compétences des professionnels de santé, répondant ainsi aux exigences des prises en charge de plus en plus complexes et des pertes de sens.
Nous vous accompagnons aussi dans vos projets de communications et de formations « congrès, salons, séminaires, ... »
Notre ambition est de vous accompagner dans vos projets de formation et de participer à cet enjeu vital et stratégique pour toutes vos structures de santé et sur vos territoires
Découvrez toutes nos offres : www.niceoevent.com

a.i.a.s

Association Interprofessionnelle
des Acteurs du Soin et du social

l'AIAS vous permet de bénéficier d'une Protection Juridique et/ou d'une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle, incluant une assistance psychologique ainsi qu'une garantie individuelle accident.

Avec les garanties de l'AIAS vous disposez d'un contrat d'assurance autonome du contrat de votre employeur, vous garantissant la prise en charge des frais engagés pour assurer la défense de vos intérêts.

Les membres de la FNAAS bénéficient d'un tarif préférentiel.

L'AIAS, Association loi 1901, a pour vocation de couvrir et de prévenir les risques des professionnels du paramédical et du social qu'ils exercent en tant que salarié ou libéral.

Les valeurs de l'AIAS reposent sur les fondements de l'Économie Sociale et Solidaire.

www.aias.fr

les formations

DANS NOS VILLES:

LYON: 12 JUIN

AVIGNON: 30 SEPTEMBRE

METZ: 7 OCTOBRE

LILLE: 6 NOVEMBRE

WANTED

RECHERCHE pour les prochaines rencontres dans vos villes

- **des aides-soignant(e)s <u>DISPONIBLES</u> <u>pour les journées de rencontres de votre ville d'intérêt:</u>**
- **pour participer en équipe (autres professionnels de santé conviés) à une intervention sur les thèmes suivants :**

1. **L'accompagnement de l'élève AS dans la pratique de soins: un enjeu de professionnalisation et de posture**
2. **l'accompagnement de l'AS en exercice pour une qualité de vie au travail et une efficience professionnelle**
3. **le travail en équipe: une composante essentielle pour un accompagnement pertinent des patients et des familles**

- **des aides-soignant(e)s pour participer au concours "paroles d'aides-soignants" pour un retour d'expèrience sur l'accompagnement au sens très large du terme**

Quand les aides-soignants expriment leur talent...

le petit plus...

1 – Quel a été ton parcours professionnel ?

Mon parcours est tout sauf linéaire. À 19 ans, je rêvais de devenir infirmière ou éducatrice spécialisée, mais la perte progressive de l'audition a redéfini mes plans. Après des années de silence, marquées par l'isolement et le doute, j'ai été implantée cochléaire (plus d'informations à la fin du livre) à 29 ans. Cette renaissance auditive a réveillé en moi le désir d'agir à nouveau dans le soin.J'ai commencé par un poste en EHPAD, sans formation, mais avec une forte motivation. Ensuite, j'ai travaillé comme AESH auprès d'enfants en situation de handicap, dans un foyer pour adultes avec des troubles psychiques, et j'ai validé un bac pro ASSP en candidat libre pour revenir vers le soin. Finalement, j'ai obtenu le diplôme d'aide-soignante par VAE. Aujourd'hui, je travaille en EHPAD, tout en développant un projet d'art-thérapie que j'ai appelé *Les Chuchoteurs de Joie* et qui verra avant la fin de l'année.

2 – Quelles ont été tes motivations à travailler en EHPAD ?

Ce n'était pas un choix initial mais un appel du cœur. J'ai postulé presque par désespoir dans l'EHPAD de mon village. J'avais besoin de retrouver du lien, de me sentir utile. Et c'est là, au contact des résidents, que j'ai compris : j'étais faite pour ça.Ce que j'aime en EHPAD, c'est la richesse des relations humaines. Chaque résident est un livre ouvert. Le soin, ce n'est pas qu'un geste, c'est une présence, un regard, une façon de dire "je vous vois, je vous entends", même quand les mots manquent

.

3 – Qu'est-ce qui t'a motivée à écrire ce livre ?

L'écriture s'est imposée comme une évidence. J'avais besoin de témoigner, de transmettre, de rendre hommage à tous mes collègues. *Les Mots du Silence* est né d'un besoin profond de montrer que notre métier, malgré les contraintes, peut être vécu avec sens, dignité et humanité. C'est aussi une façon de porter la voix de celles et ceux qu'on n'entend pas : les aides-soignants, les résidents, les invisibles du soin.Et puis, il y a eu cette phrase de ma belle-mère, avant sa mort : *"L'hôpital a besoin de personnes comme toi."* Cette phrase a tout déclenché.

4-Comment as-tu compris que ton handicap était finalement une force ?

Il m'a fallu du temps. Longtemps, j'ai vécu ma surdité comme un frein. Et puis, j'ai compris que ce silence m'avait appris à écouter autrement.Je lis sur les lèvres, j'observe les visages, je perçois ce qui ne se dit pas. Ce que je nomme *l'échelle des émotions discrètes* est née de là : un outil personnel pour décoder les signaux faibles, les émotions non exprimées.Ce handicap est devenu une capacité rare à écouter avec le cœur, à lire dans les regards, à accompagner au plus près de l'humain.C'est là qu'est né mon proverbe : **"Entendre est une capacité, écouter est une intention."**

5 – Dans ton livre, plusieurs pages intitulées "pause réflexive" invitent le lecteur à se questionner sur sa pratique et ses ressentis. Dans quel(s) but(s) les as-tu rédigées ?

Les "pauses réflexives" sont des espaces pour souffler, pour revenir à soi. Je voulais que le lecteur ne soit pas passif, mais acteur de sa lecture, qu'il puisse se poser des questions, faire le point sur sa propre posture, ses ressentis.C'est une invitation à cultiver la conscience professionnelle, mais aussi l'intelligence émotionnelle. Dans notre métier, on donne beaucoup. Il est essentiel d'apprendre à se retrouver, à prendre soin de soi pour mieux soigner les autres.Ces pauses sont aussi une manière de dire : "Toi aussi, tu es légitime. Tu as le droit de douter, d'être touché, de ressentir."

6 – Que penses-tu de ton métier à l'heure actuelle ? Quelle(s) évolution(s) aimerais-tu voir ?

Je suis fière d'être aide-soignante en EHPAD. C'est un métier magnifique. Mais on exerce souvent dans des conditions difficiles, parfois indignes .Ce que j'aimerais ? Que l'on valorise réellement notre rôle. Pas uniquement avec des mots, mais avec des actes : un meilleur ratio soignants/résidents, une revalorisation salariale, de vraies perspectives d'évolution (et pas que vers le métier d'infirmier).Mais je crois aussi aux initiatives locales. J'ai la conviction que l'humanité ne se décrète pas par décret. Elle se vit, au quotidien, dans le lien, dans la reconnaissance.Mon souhait le plus cher serait que l'on forme davantage à l'écoute, à la relation, à la créativité. Et que le soin soit envisagé dans toutes ses dimensions : physique, psychologique, sociale, émotionnelle. Nous, les aides-soignants, sommes prescripteurs d'un traitement non-médicamenteux essentiel ; la présence et la joie.Et j'ajouterai ceci : le soin n'a pas de genre. J'aimerais voir plus d'hommes dans nos métiers. C'est aussi le sens de mon projet *Les Chuchoteurs de Joie* : ouvrir l'imaginaire, et faire du soin une aventure humaine partagée.

Lien du livre : https://amzn.eu/d/e64SQzV

sauve qui peut

Des étudiant.es en médecine et des soignant.es expérimenté.es participent à des simulations médicales. A la suite de ces faux entretiens médicaux, les thérapeutes entendent ce que leurs mots, leurs gestes et leurs regards provoquent chez les personnes qui incarnent les patient.es. En pointant avec précision les comportements paternalistes de certain.es, la stigmatisation inconsciente de certaines catégorie de citoyen.nes, et la difficulté de communiquer, les patiente.s simulé.es tentent de développer les qualités humaines des thérapeutes.
Mais si l'empathie est un sentiment qui s'éduque, c'est aussi une aptitude qui peut être mise à mal par un système maltraitant. D'autres soignant.es participent à un atelier de théâtre forum où ils remettent en scène des situations de violence qu'eux-mêmes ont vécu au sein du système hospitalier. Ils échangent sur leurs conditions de travail, inextricablement liées à leur violence potentielle. Avec le manque de temps et de ressources humaines, Comment respecter encore leur humanité et celle des hommes et des femmes dont ils/ elles s'occupent ? Ensemble, les membres du groupe parlent de burn-out, de suicide, d'abandon. Le partage devient soin.

CERTAINS ADHERENTS GRÂCE A LA FNAAS ONT PU LE VOIR A L'ASSEMBLEE NATIONALE

🎬 Hier soir, j'ai eu l'honneur de représenter l'**Association ANFIIDE** à l'Assemblée nationale, à l'occasion de l'avant première du film Sauve qui peut, un documentaire aussi nécessaire que bouleversant.

Un film qui met en lumière ce que nous savons trop bien sur le terrain : un système de santé qui vacille, des soignants qui tiennent à bout de bras, et une parole trop longtemps invisibilisée.
Que derrière chaque blouse, il y a une voix.
Une voix qu'on croit parfois absente, alors qu'elle est simplement épuisée, broyée, sans espace pour se faire entendre.

Merci à **Christophe MESNIER** pour sa présence attentive, au **Syndicat CNI National** , à @denis fischer, à la **Fnaas FNAAS** , au député **Damien Maudet** pour son soutien actif et à ses collaboratrices engagées.

Un grand merci également à **Alexe Poukine** , la réalisatrice, pour avoir donné une forme sensible et puissante à cette réalité que tant vivent dans le silence.

Le film s'appelle Sauve qui peut. Mais nous, les soignants, nous ne fuyons pas.
Nous restons. Nous agissons. Et, parfois, nous témoignons.

#SauveQuiPeut #Santé #Infirmiers #ANFIIDE #AssembléeNationale #Représentation #ParoleInfirmière #Soignants #DocumentaireSanté

Monsieur MESNIER: Président CNI
Monsieur FISHER: Vice président de la FNAAS

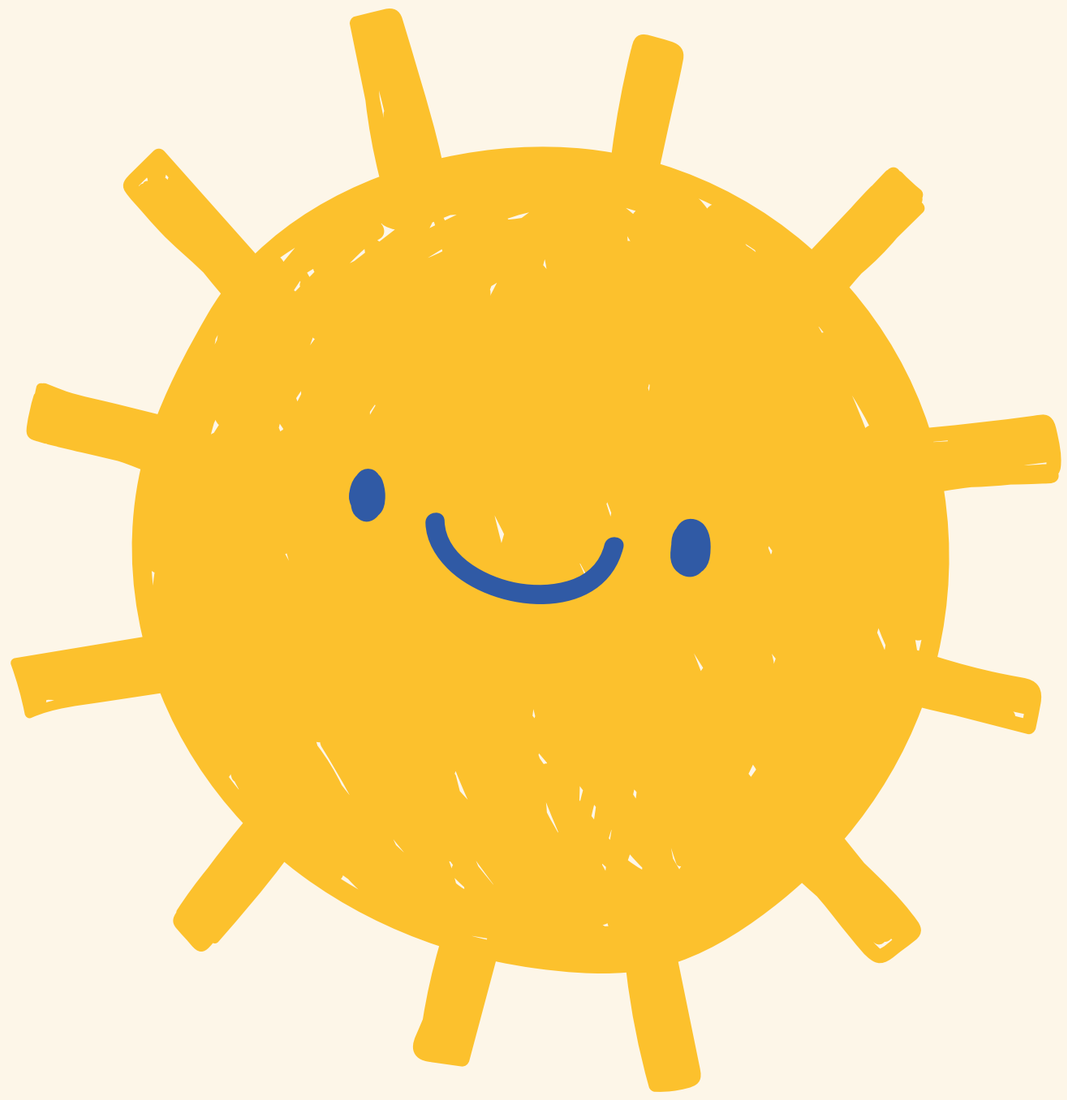

Christophe MESNIER · Vous
Président du syndicat CNI Infirmier chez Hôpital nord oue…
6 h · Modifié ·

Avant-première du film Sauve qui peut : un moment fort et nécessaire

Un grand merci au député Damien Maudet pour avoir permis la projection du film Sauve qui peut d'Alexe Poukine à l'Assemblée nationale.

Hier, j'ai eu le privilège d'assister à cette avant-première.

Un film puissant, qui ne cherche pas à expliquer, mais à faire ressentir.
Par le biais du jeu de rôle et du regard documentaire, il interroge en profondeur :

- Ce que signifie soigner avec des mots
- La souffrance éthique des soignants, confrontés à l'impossible
- Le poids du silence et des émotions non exprimées
- Et surtout, la manière dont la communication peut réparer… ou blesser

Cette soirée fut aussi l'occasion de renforcer les liens entre partenaires engagés pour les métiers du soin : la Fédération Nationale des Aides-Soignants (FNAAS), l'Association Nationale Française des Infirmières et Infirmiers Diplômés et des Étudiants (ANFIIDE), et le Syndicat (CNI)
tous partenaires du film Sauve qui peut.

Parce que pour faire évoluer les pratiques et les formations, il faut aussi faire réseau.

BEL ETE A TOUS